

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D354

Séance du 26 avril 2012 - Convocation du 19 avril 2012

Compte rendu affiché le 4 mai 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle COIN, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. FODDIS.

Absents représentés

M. GUENNAT par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme ARTETA CHRISTIN par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme BARTHOD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Dénominations de voies

Les travaux de réhabilitation du Parc d'Ombreval ont bien avancé et l'opération a pris forme avec les différents espaces identifiés.

Il est proposé de dénommer symboliquement la voie piétonne qui relie l'Hôtel de Ville au Parking de Verdun, "Allée Cabeceiras de Basto" en référence aux liens de jumelage qui nous lient avec cette commune.

Par ailleurs, le square d'Alpirsbach devient également l'espace jeux dans la nouvelle configuration.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable dans sa séance du 8 mars 2012.

Le Conseil Municipal ayant seul compétence pour les dénominations de voies ou espaces communaux, cette proposition est soumise à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le Conseil municipal a compétence pour dénommer les voies et espaces publics communaux,
- **ADOpte la proposition de dénominations ci-dessus pour le Parc d'Ombreval,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2012
- Publication ou affichage le 02/05/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 mai 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.